

Rapport public Parcoursup session 2025

Lycée agricole Angers le Fresne - BTS - Agricole - Technico-commercial - Spécialité biens et services pour l'agriculture

Les données de la formation

Les tableaux suivants permettent de suivre l'évolution du nombre de candidats, par formation et par groupe, depuis ceux qui confirment le vœu jusqu'à ceux qui acceptent la proposition correspondante. Ces tableaux sont déclinés selon plusieurs éléments. Les données de la formation correspondent aux données de la phase principale, calculées au 10 juillet 2025. Elles ne prennent pas en compte les données de la phase de gestion des démissions.

Lycée agricole Angers le Fresne - BTS - Agricole - Technico-commercial - Spécialité biens et services pour l'agriculture (5920)

Rappel des taux appliqués pour cette formation

Taux minimum de candidats boursiers fixé par le recteur : 15%

Taux minimum de bacheliers professionnels fixé par le recteur : 35%

Synthèse des candidatures, classements et admissions

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
Lycée agricole Angers le Fresne - BTS - Agricole - Technico-commercial - Spécialité biens et services pour l'agriculture (5920)	Jury par défaut	Autres candidats	7	28	15	15	1
		Bacheliers professionnels toutes séries	7	37	35	35	5
		Bacheliers technologiques toutes séries	6	42	41	41	5

Suivi des candidats par sexe

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Sexe	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
							Nombre	Pourcentage
Lycée agricole Angers le Fresne - BTS - Agricole - Technico-commercial - Spécialité biens et services pour l'agriculture (5920)	Jury par défaut	Autres candidats	Féminin	7	5	5	1	100 %
			Masculin	21	10	10	0	0 %
			Total	28	15	15	1	100 %
		Bacheliers professionnels toutes séries	Féminin	21	21	21	4	80 %
			Masculin	16	14	14	1	20 %
			Total	37	35	35	5	100 %
		Bacheliers technologiques toutes séries	Féminin	26	25	25	3	60 %
			Masculin	16	16	16	2	40 %
			Total	42	41	41	5	100 %

Suivi des candidats par type de baccalauréat

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
								Nombre	Pourcentage
Lycée agricole Angers le Fresne - BTS - Agricole - Technico-commercial - Spécialité biens et services pour l'agriculture (5920)	Jury par défaut	Autres candidats	Baccalauréat Général	Sans mention	3	2	2	0	0 %
				AB	12	12	12	1	100 %
				B	1	1	1	0	0 %
				Total	16	15	15	1	100 %
			Diplômes étrangers équivalents au bac	Sans mention	7	0	0	0	
				AB	5	0	0	0	
				Total	12	0	0	0	
		Bacheliers professionnels toutes séries	Baccalauréat Professionnel	Échec au bac	4	3	3	0	0 %
				Sans mention	12	11	11	3	60 %
				AB	15	15	15	2	40 %
				B	5	5	5	0	0 %
				TB	1	1	1	0	0 %

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
								Nombre	Pourcentage
				Total	37	35	35	5	100 %
		Bacheliers technologiques toutes séries	Baccalauréat Technologique	Échec au bac	1	1	1	0	0 %
				Sans mention	17	16	16	4	80 %
				AB	16	16	16	1	20 %
				B	6	6	6	0	0 %
				TB	2	2	2	0	0 %
				Total	42	41	41	5	100 %

Suivi des candidats par profil

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Profil	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
							Nombre	Pourcentage
Lycée agricole Angers le Fresne - BTS - Agricole - Technico-commercial - Spécialité biens et services pour l'agriculture (5920)	Jury par défaut	Autres candidats	En terminale	14	13	13	1	100 %
			En réorientation	3	2	2	0	0 %
			Non scolarisés	6	0	0	0	0 %
			Scolarité étrangère	5	0	0	0	0 %
			Total	28	15	15	1	100 %
		Bacheliers professionnels toutes séries	En terminale	34	32	32	4	80 %
			En réorientation	1	1	1	0	0 %
			Non scolarisés	2	2	2	1	20 %
			Total	37	35	35	5	100 %
		Bacheliers technologiques toutes séries	En terminale	40	39	39	5	100 %
			En réorientation	1	1	1	0	0 %
			Scolarité étrangère	1	1	1	0	0 %
			Total	42	41	41	5	100 %

Suivi des candidats par choix d'enseignements de spécialité en série générale et technologique, ou par spécialité en série professionnelle

Les données de ces tableaux ont été calculées en prenant en compte tous les candidats qui ont suivi une scolarité française en terminale générale, technologique ou professionnelle depuis l'année scolaire 2020-2021.

Formation d'affectation	Jury	Type de bac	EDS 1 & EDS 2 / Spécialité	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
Lycée agricole Angers le Fresne - BTS - Agricole - Technico-commercial - Spécialité biens et services pour l'agriculture (5920)	Jury par défaut	Baccalauréat Général	À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.				
		Baccalauréat Technologique	À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.				
		Baccalauréat Professionnel	À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.				

Répartition des candidats de la série générale, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité

À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Répartition des candidats de la série technologique, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité

À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Répartition des candidats de la série professionnelle, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leur spécialité

À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Les critères utilisés en 2025

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Notes des bulletins scolaires des classes de Première et Terminale	Notes bulletins et/ou Fiche avenir	Important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		
Savoir-être	Appréciations des enseignants sur le livret scolaire et/ou Fiche Avenir	Appréciations bulletins et/ou Fiche Avenir	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Projet de formation	Projet de formation motivé, cohérent et renseigné	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Engagements associatifs et/ou hobbies	Activités et centres d'intérêt (uniquement si la rubrique est renseignée et pertinente)	Complémentaire

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) en séries générale et technologique dans l'examen des vœux

Prenez-vous en compte les enseignements de spécialité (voie générale et technologique) dans votre examen des candidatures ?

Non.

Critères éliminatoires

Préciser les critères quantitatifs voire qualitatifs qui conduisent à ne pas classer certains candidats lors de l'examen des candidatures

La commission d'examen des vœux attache une attention toute particulière

- au comportement des candidats et à leur posture en général, en tant que citoyen et dans la perspective de leurs futures fonctions professionnelles ;
- à la cohérence entre le projet professionnel et le choix de la filière envisagée.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Chaque candidature confirmée a été examinée puis classée en fonction d'une note globale qui lui a été attribuée. Cette note a pris appui sur 3 éléments quantitatifs et qualitatifs du dossier du candidat :

Notes des bulletins scolaires des classes de Première et Terminale

Appréciations des enseignants sur le livret scolaire et la Fiche Avenir

Projet de formation motivé

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

D'une manière générale, la Commission d'examen des vœux (CEV) a observé une grande hétérogénéité des dossiers, tant sur les compétences des candidats que sur leur projet de formation. Si elle a examiné avec indulgence des lettres de motivation un peu maladroites mais témoignant d'un projet réfléchi, elle déplore le taux élevé de lettres strictement identiques, non personnalisées et sans doute glanées sur le web. La CEV recommande donc aux candidats de ne pas négliger la rédaction de leur projet de formation : celui-ci doit faire apparaître leur bonne connaissance de la formation visée et son adéquation avec un projet professionnel et personnel qui soit cohérent et réfléchi. À cet effet, renseigner l'onglet facultatif « Activités et centres d'intérêt » peut se révéler particulièrement significatif quand les engagements personnels vont dans le sens du projet de formation.

Signature :

Sylvie RICHARD,

Chef d'établissement de l'établissement Lycée
agricole Angers le Fresne